

## Que va-t-il se passer ?

Le responsable de la CRIP décide des suites à donner à chaque information préoccupante. Le plus souvent, une équipe médico-sociale du Conseil départemental va rencontrer la famille et l'enfant pour comprendre la situation et proposer une aide adaptée sociale et/ou éducative si nécessaire.

Seules sont signalées au Parquet les informations préoccupantes pour lesquelles il n'a pas été possible d'intervenir avec l'accord des parents, ou bien si une telle mesure n'a pas permis de résoudre le problème.

Sont également adressées au Parquet les situations relevant d'une qualification pénale et les situations pour lesquelles les services sociaux ont été dans l'impossibilité d'évaluer lorsqu'un mineur est présumé être en danger. (Le décret du 28/10/2016)



## Comment informer ?

- **Transmettre l'identité de l'enfant** que vous pensez être en danger, celle de ses parents et leur adresse
- **Décrivez les faits et les signes** d'alerte constatés
- **Vous pouvez communiquer vos coordonnées** mais vous pouvez aussi préserver votre anonymat.

## Contacts

Conseil départemental d'Eure-et-Loir  
Service Aide sociale à l'Enfance  
CRIP  
28028 Chartres  
cedex  
02 37 23 61 19  
crip@eurelien.fr

Retrouvez plus d'informations sur :  
[eurelien.fr/solidarités](http://eurelien.fr/solidarités)



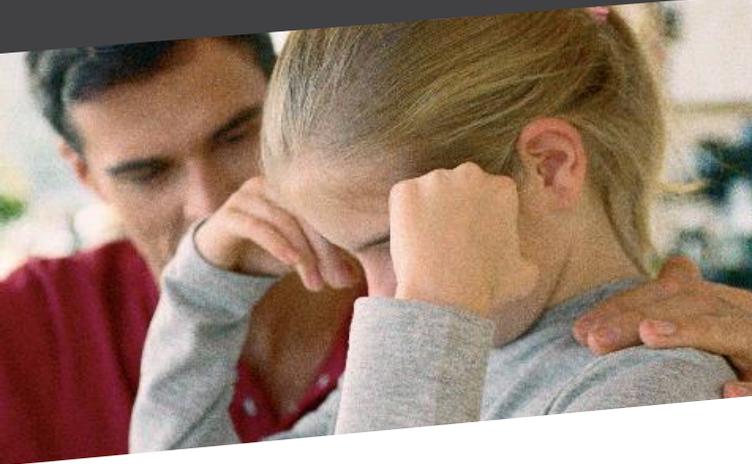
AIDE SOCIALE À L'ENFANCE



Professionnels  
Comment aider un  
enfant en danger ?

Le département,  
à vos côtés,  
tous les jours





## Une information préoccupante

« C'est tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger et qu'il puisse avoir besoin d'aide ». (Loi du 5 mars 2007, confirmée par la loi du 14 mars 2016)

Un risque de danger ou un danger peut se révéler lorsque les signes se répètent et se cumulent, au-delà d'un signe grave mais isolé. Les signes peuvent se trouver aussi bien chez le mineur que dans son contexte de vie.

Depuis 2009, le Conseil départemental a mis en place une cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP). Située au cœur d'un réseau d'acteurs de la protection de l'enfance, la CRIP recueille et traite toutes les informations relatives à une suspicion de danger ou de risque de danger d'un enfant.

La prévention et la protection de l'enfance maltraitée ou en situation de forte carence éducative sont les préoccupations prioritaires du Conseil départemental, mais c'est aussi l'affaire de chacun.

## Contexte familial

### ➔ ATTITUDES ÉDUCATIVES NON ADAPTÉES :

- Mode ou rythme de vie manifestement inadapté
- Absence ou excès de limites
- Conduites addictives (alcool, drogues, etc.)
- Conflits conjugaux persistants
- Violences intrafamiliales (dans le couple seulement ou vis-à-vis de l'enfant)

### ➔ COMPORTEMENT À L'ÉGARD DE L'ENFANT :

- Responsabilisation de l'enfant en décalage avec son âge
- Exigences éducatives démesurées au regard des possibilités de l'enfant ou de l'adolescent
- Punitifs disproportionnés
- Manque d'attention ou contrôle permanent
- Carence dans la prise en charge quotidienne (alimentation, hygiène, habillage, couchage, etc.)
- Absence du suivi général de la santé de l'enfant



## L'enfant lui-même

### ➔ PÉRIODE PÉRINATALE :

- Syndrome du bébé secoué : secouement intempestif dans un contexte de violence intentionnelle ou de comportement inadéquat des parents.
- Hospitalisations à répétition
- Fractures / hématomes inexpliqués
- Incompréhension et/ou absence de réponse des parents aux signaux des enfants
- Retard dans les acquisitions (pas de mot à 2 ans)
- Bébé en retrait ou en alerte

### ➔ CONCERNANT L'ENFANCE :

- Révélations de maltraitance ou constat de coups
- Troubles du comportement :
  - Enfant hyperactif
  - Enfant replié sur lui-même
  - Agressivité / auto agressivité
  - Enfant craintif et/ou triste
  - Encoprésie, énurésie
- Préoccupations sexuelles inadaptées à l'âge de l'enfant
- Troubles du sommeil

### ➔ CONCERNANT L'ADOLESCENT :

- Troubles du comportement :
  - Conduites addictives
  - Agressivité / Auto agressivité
  - Echec scolaire non expliqué
  - Surinvestissement scolaire ou absentéisme
  - Passage à l'acte (tentative de suicide, fugues, actes de prédélinquance, etc.)